

## Culture | L'Erasmus des apprentis : 4 ans après, le bilan



**Le 26 février, les acteurs du projet Euroapp' étaient réunis à l'agence Erasmus + de Bordeaux pour dresser un bilan de l'action européenne, 4 ans après son lancement. Le but d'Euroapp' ? Créer un Erasmus des apprentis, et permettre à des jeunes en CAP ou en Bac pro de partir 3 mois, 6 mois ou 1 an dans un pays européen et de continuer leur apprentissage au sein d'une entreprise étrangère, comme cela existe déjà pour les étudiants avec les universités.**

Le projet Euroapp', piloté par le député européen Jean Arthuis, est né en 2015. Quatre ans plus tard, la période d'expérimentation arrive à sa fin, l'occasion pour tous de dresser un bilan de l'action menée, des freins levés, et des améliorations encore nécessaires, pour que la mobilité des apprentis soit aussi démocratisée que celle des étudiants.

Autour de Jean Arthuis, Laure Couderet-Laut, directrice de l'agence Erasmus France, Jean-Claude Bellanger, secrétaire général des Compagnons du Devoir, Patrick Toulmet, délégué interministériel à l'apprentissage et Alain Druelles, conseiller auprès de la ministre du Travail, Muriel Pénicaud. Ensemble ils ont présenté un état des lieux extrêmement positif. « *Les freins étaient énormes lorsque nous avons lancé le projet* », admet Jean Arthuis, à commencer par la responsabilité pour les entreprises.



Lors de la mobilité de l'apprenti, l'entreprise avec laquelle il était sous-contrat en France était juridiquement responsable. Or, impossible de s'engager dans ce cadre. Une modification des contrats d'apprentissage a ainsi été réalisée : « Désormais, lorsque l'apprenti part en mobilité, l'entreprise française a simplement à déclarer la mise en veille du contrat. Il n'est alors plus responsable, et le contrat peut reprendre normalement au retour de l'apprenti », explique Alain Druelles.

## L'objectif : une reconnaissance européenne des diplômes d'apprentissage

Un frein demeure toutefois, l'absence de reconnaissances mutuelle des compétences acquises en mobilité. Certains jeunes reviennent de 6 mois ou 1 an à l'étranger, souvent en ayant obtenu un diplôme, mais ni les heures de formation, ni les titres ne sont reconnus en France. Résultat, impossible pour eux de se présenter à l'examen final, car ils n'ont pas le nombre d'heures de formation requises. Un non-sens, un véritable frein à la mobilité qui exaspère Patrick Toulmet : « On doit régler ce problème. L'Éducation nationale doit agir et créer une véritable reconnaissance dans ces parcours. Mais je sais, pour en avoir discuté avec lui, que le ministre, Jean-Michel Blanquer, y est favorable ».



De nombreux partenaires et acteurs de l'expérimentation Euroapp' avaient fait le déplacement pour témoigner de

leurs expériences, des difficultés auxquelles ils avaient pu faire face, mais surtout des succès réalisés. Venus de République Tchèque, Hongrie, Italie ou encore d'Espagne, ces coordinateurs de mobilité dans les CFA ont tous salué un dispositif qui a porté ses fruits. Seule barrière, celle de la langue qui reste le principal problème.

« *En République Tchèque, les maîtres d'apprentissage ne parlent pas anglais, donc le tchèque est un passage obligé* » explique Daniel Vondráček. Mais grâce aux cours intensifs, financés par le programme Euroapp', certains jeunes Français ont épaté le responsable de l'agence Educo : « *ils étaient prêts à passer les tests tchèques !* »

La langue aussi, revient dans les discours de Maria Chiara Bernasconi, responsable de la mobilité au centre de formation professionnelle de Côme : « *Il faut parler la langue avant d'arriver dans l'idéal. En Italie, du moins, nous n'aurons plus les moyens de proposer des cours aussi intensifs à l'avenir* ». En effet, jusqu'à maintenant, le projet pilote avait reçu une aide de la Commission européenne pour son lancement, des fonds que le programme n'aura désormais plus. Ainsi, ce sont surtout les enseignements linguistiques des jeunes apprentis en mobilité qui seront réduits.

## Des jeunes transformés par l'expérience

En quatre ans, ce sont 58 jeunes européens qui ont été accueillis en France et 48 apprentis français qui sont partis dans 11 pays. Balint a 20 ans, et a débarqué en septembre de Budapest, pour passer un an au Mans, en tant qu'apprenti en menuiserie. « *En arrivant, je ne parlais pas français, j'avais juste eu quatre semaines de cours avant de partir. Mais une fois en France, je ne comprenais rien* ». Aujourd'hui, il profite d'un système alliant stages et cours de français, qu'il juge très bénéfique, par rapport au système hongrois, moins enclin à la pratique.



Guillaume, lui, a pu bénéficier d'une mobilité en Italie, à Brescia. Ce jeune boulanger est revenu transformé de sa mobilité en Italie, où il a pu découvrir lui aussi un système différent : « *Niveau pratique, c'était moins bien qu'en France. Mais niveau théorique, j'ai appris tellement de choses !* » Avec 5 heures d'italien par semaine, il a également accru ses compétences linguistiques, un élément essentiel pour une parfaite intégration en entreprise et une obtention des diplômes locaux.

## Une ouverture pour tous

Directeur d'un CFA à Bobigny pendant de nombreuses années, Patrick Toulmet insiste sur l'importance pour les jeunes apprentis de partir à l'étranger : « *Certains jeunes dans mon CFA ne sont jamais sortis de leur ville, ni de leur pays. Dans ma banlieue de Seine-Saint-Denis, on n'a pas souvent entendu parler d'Erasmus Pro* ». Il entend ainsi encourager les CFA à avoir un référent « mobilité », comme il en existe déjà dans les universités. « *Il faut également poursuivre les jumelages, les partenariats entre CFA* ». Pourquoi ne pas envisager une mobilité « *des maîtres d'apprentissage et des enseignants* » ? C'est le souhait formulé par Alain Druelles.

Désormais, dans un mois et demi, le projet expérimental Euroapp' s'achèvera, pour devenir un véritable programme. Jean Arthuis espère un triplement des crédits Erasmus (universités et apprentis confondus) pour le futur budget européen 2021-2027.

Marianne Chenou

*Crédit Photo : Marianne Chenou*

*Publié sur [aqui.fr](#) le 26/02/2019*

*[Url de cet article](#)*